

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de septembre 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2022  
Séance du 6 octobre 2022**

**N° 16**

**Objet : Reversement d'une subvention à SEERC Suez Eau France pour le surcoût du traitement des boues en raison du Covid**

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

**Etaient présents :**

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles  
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
TRABUC Nicolas, a donné pouvoir à PROUST Brigitte

**Etaient excusés :**

ACCIAI Bruno	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	POURCEL Simone
CHABAL CALVI Nadia	PRIMITERRA Geneviève
CROZALS Florent	QUENETTE Pascale
FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
ISOARD Christian	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :**

Sur recommandations de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), le Ministère de l'Environnement a publié le 2 avril 2020 une circulaire indiquant qu'il était nécessaire d'appliquer un traitement (par chaleur contrôlée) des boues avant de les épandre sur des terrains cultivés.

Ainsi, les boues issues du séchage solaire utilisé l'été à la station d'épuration de Digne-les-Bains ont eu l'interdiction (levée depuis) d'être épandues sur les terrains inscrits au plan d'épandage. Elles ont été transportées et valorisées en centre de compostage, à un coût nettement supérieur.

En mai 2020, Provence Alpes Agglomération a répondu à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en faveur des maîtres d'ouvrage de stations d'épuration impactées par le Covid-19 en raison de l'interdiction de l'épandage des boues non hygiénisées. Provence Alpes Agglomération a obtenu, le 10 septembre 2020, 113.000 € de subvention pour l'aide au surcoût du traitement des boues, dont 25.000 € au titre de la station d'épuration de Digne-les-Bains.

Cette station est exploitée en délégation par Seerc Suez Eau France. Le délégataire a sollicité Provence Alpes Agglomération pour disposer de la subvention de l'Agence de l'Eau, ayant assuré les surcoûts des traitements des boues sans réclamation financière.

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport lors de sa séance du 6 septembre 2022.

**Il vous est demandé :**

- D'ATTRIBUER à Seerc Suez Eau France, délégataire de la station d'épuration de Digne-les-Bains, la subvention de 25.000 € de l'Agence de l'Eau perçue pour le traitement des boues pendant la période Covid d'interdiction d'épandage agricole sans hygiénisation préalable ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits à la décision modificative du budget annexe de l'assainissement 2022 ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 18 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com